

# DEJEPS

Développement de Projets Territoires et Réseaux

DEVENEZ ANIMATEUR.ICE PROFESSIONNEL.LE, FORMEZ-VOUS EN PICARDIE

## INFOS & INSCRIPTION

Jennifer MARTIN  
Secrétariat des formations  
03 22 71 79 00  
jemartin@cemea-picardie.asso.fr

Thierry MALFAIT  
Référént handicap et mobilité  
contact@cemea-picardie.asso.fr

## LIEU & DATE

Lieu : Amiens (80)

Début : mars 2022

Fin : juin 2023

Informations données sous réserve d'habilitation

## CANDIDATER

Dépôt du dossier d'inscription :  
Dès le 10 mai 2021

Dates des tests de sélection :  
Possible dès l'inscription

## TARIFS

Demandeur d'emploi :

Prise en charge région (dans la limite des places disponibles et selon sélection)

Salarié & Apprenti :

- Frais d'inscription : 15 €
- Frais de gestion administrative d'entrée en formation : 60 €
- Positionnement : 252 € (12 €/h)
- Formation : 8400 € (12 €/h)

Des possibilités de prises en charge existent !  
Contactez-nous pour en prendre connaissance.

Autre situation : nous consulter

[www.cemea-picardie.fr](http://www.cemea-picardie.fr)

Alternance : 500h en Structure d'accueil + 700h en Centre de formation

**Coordonnez des actions, des équipes, et des projets éducatifs dans une logique de développement de projets, de territoires et de réseaux**

## Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Le DEJEPS atteste de l'acquisition d'une **qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle** de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles. Le DEJEPS est un diplôme homologué de niveau 5 (BAC+2), enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

## Pour quel métier, quelles missions ?

L'animateur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement. Il est **responsable au plan pédagogique, technique et logistique**. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

En capacité d'**intervenir auprès de tout public**, l'animateur coordonnateur travaille notamment dans le cadre d'associations de jeunesse, d'éducation populaire ou de sport, de collectivités locales ou territoriales, d'entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire.

- Qualité pédagogique des activités d'animation
- Soutien aux équipes de terrain
- Animation de petites structures
- Prise en compte des logiques actuelles de partenariat et de dispositifs territoriaux

## Organisation de la formation

La mention « Développement de projets, territoires et réseaux » de la spécialité « Animation socio-éducative ou culturelle » complète les compétences attestées par le diplôme, constitué de **4 unités capitalisables (UC)**.

**UC 1** Être capable de concevoir un projet d'action

**UC 2** Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

**UC 3** Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative

**UC 4** Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité

Les **épreuves de certifications** comportent au minimum une évaluation des compétences en situation réelle d'animation sur le terrain (pour UC 3 et UC 4) et la production d'un document écrit personnel retraçant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action, soutenu devant un jury (pour UC 1 et UC 2).

**Financement & Conditions d'admission** ↪

## VOTRE VOLONTÉ

Penser l'**animation** dans une démarche d'éducation populaire au sein d'une structure d'intervention sociale.

**Travailler en équipe** avec des professionnels de formations et de cultures différentes.

**Prendre en compte la personne**, dans une action collective, avec un accompagnement individualisé des publics en situation d'exclusion ou d'isolement social ou professionnel.

**Concevoir et Animer des projets d'animation** adaptés aux caractéristiques des publics en situation de handicap, de dépendance ou d'exclusion.

## NOTRE SAVOIR-FAIRE

Faire vivre la **formation comme lieu de rencontre** et d'échange.

Sélectionner et accompagner **des formateurs praticiens engagés**.

Utiliser des **méthodes d'éducation active**.

Faire preuve d'une réelle écoute pour **aider chaque stagiaire à franchir les obstacles et à révéler son potentiel**.

*Les CEMÉA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) sont une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'état. Organisme de formation fondé en 1937, nous accompagnons et formons les volontaires et les professionnels de l'éducation.*



## FORMATION SUR MESURE

La formation est précédée d'un positionnement qui permet la définition d'un parcours individualisé de formation.

Selon l'expérience attestée, certains candidats peuvent être dispensés de suivre une partie de la formation et se présenter directement aux épreuves de certification.

## FAITES-VOUS FINANCER

**Votre situation vous permet peut-être de bénéficier d'une prise en charge !**

### Salarié & Apprenti :

Rapprochez-vous de votre employeur, et demandez-nous un devis et le calendrier de la formation.

### Demandeur d'emploi :

Rapprochez-vous de votre conseiller Mission locale, Pôle Emploi, CAP Emploi.

Possibilité de prise en charge complète grâce au soutien du Programme Régional de Formation Hauts de France.

### Autre situation : nous consulter

## Conditions d'accès

Pour pouvoir s'inscrire au DEJEPS, il faut remplir **deux exigences préalables** : une en lien avec les premiers secours et une seconde de Formation/Expérience.

✓ **Premiers secours** : posséder le PSC1 ou l'AFPS

✓ **Formation et/ou expérience** :

- soit être titulaire d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'animation ou du travail social (BEATEP, BPJEPS...)
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (équivalent bac + 2) reconnu par l'état
- soit attester d'une formation de niveau 4 (équivalent bac) et justifier de 6 mois d'expérience dans l'animation
- soit justifier de 24 mois d'expérience salariée ou bénévole (quel que soit le secteur d'activité) soit 1600h minimum

## Procédure d'admission

Si vous remplissez les conditions d'accès, vous pouvez engager la procédure d'admission. L'admission en formation comporte **deux étapes** : l'**inscription** puis les **tests de sélection**.

### 1. Inscription

- Demandez le dossier d'inscription à Jennifer MARTIN (coordonnées en bas de page).
- Renvoyer le dossier dûment complété (avec pièces justificatives).

### 2. Tests de sélection

Une fois que nous avons validé votre dossier d'inscription, nous vous convoquons aux tests de sélection. Ces tests se composent de la production d'un **document relatant votre expérience et votre projet professionnel**, d'un **écrit de 3h**, ainsi que d'un **oral**.

L'entrée en formation est conditionnée par la validation des exigences préalables puis par la réussite aux tests de sélection.



Cofinancé par  
l'Union européenne



Certification Qualité  
Qualiopi  
N° CPS RNCQ 0160

[www.cemea-picardie.fr](http://www.cemea-picardie.fr)

## CONTACTEZ-NOUS

Une question sur la formation ?  
Besoin du dossier d'inscription

Contactez le secrétariat :  03 22 71 79 00  [jemartin@cemea-picardie.asso.fr](mailto:jemartin@cemea-picardie.asso.fr)

